

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 7 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Rolande DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE  
**membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Pierre OSER à Robert NATALE, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 31 mars	Judi 31 mars	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

**2016-03-08 Service Ordures Ménagères-Création d'un CAE**  
*Rapporteur : André HELLE*



Pour soutenir l'emploi, le gouvernement prévoit un dispositif d'emplois aidés par le recrutement dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

*Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;*

*Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant*

les politiques d'insertion ;

Vu les articles L.5134-19-1 et R. 5134-14 à R. 5134-17 du code du travail pris en application de cette loi ;

Vu la circulaire ministérielle (DGEFP) n°2009-42 du 05 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

Considérant que la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 sur le revenu de solidarité active a unifié les différents dispositifs d'insertion en créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) qui se décline en deux volets : le contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur privé et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur public et associatif.

Le CAE est un contrat de droit privé, d'au moins 20 heures hebdomadaires, d'une durée minimum de 12 mois, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;

**Afin de mener à bien les missions au sein du service des ordures ménagères, il convient de créer un poste à 35 heures, dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **De valider la création**
  1. **d'un CAE à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016** dans les conditions suivantes :
    - Durée du contrat : 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois)
    - Durée hebdomadaire de travail : 35 H
    - Rémunération : SMIC
- **D'autoriser le Président :**
  - **A affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
  - **A signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 AVR. 2016 Et publication ou notification le 26 AVR. 2016</p> <p>Le Président, Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p> 	<p>Le Président, Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p>  <p>Préfecture du Terr. de Belfort 26 AVR. 2016 Service Courrier</p>
---	--